



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Nouvelle-Calédonie : risques naturels

Question écrite n° 11997

## Texte de la question

M Jacques Brunhes attire l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les problèmes graves que rencontrent certains villages isolés de Nouvelle-Calédonie à la suite du passage du cyclone Lili, le lundi 10 avril. Il faut rappeler que, depuis le début de cette année, deux autres cyclones - Delilha, en janvier, et Harry, en février - ont frappé la Nouvelle-Calédonie, provoquant la mort de deux personnes. Ces trois cyclones ont eu des effets négatifs cumulatifs. L'ampleur des dégâts est très importante au niveau des cultures vivrières perdues, en particulier pour les tribus du sud et de l'est du pays. Ces dégâts sont aggravés par une pollution minière importante due à l'exploitation sauvage des mines par la société Le Nickel, intéressée par la seule course au profit. En l'état actuel, beaucoup de tribus sont dans une situation extrêmement difficile du point de vue alimentaire et infrastructures, en particulier dans la région de Yaté. Ounia est dans une situation très grave. La catastrophe naturelle a frappé des familles aux revenus monétaires très insuffisants. En conséquence, il lui demande s'il entend manifester la solidarité concrète du Gouvernement et les mesures qu'il compte prendre : 1o pour indemniser rapidement les plus défavorisés, qui n'ont toujours rien reçu, sauf l'aide minimale de première nécessité, concernant les deux premiers cyclones ; 2o pour contrôler et orienter en ce sens l'utilisation des fonds d'indemnisation et veiller à ce qu'ils ne soient pas utilisés quasi exclusivement pour les classes sociales les plus aisées, comme cela a été souvent le cas dans le passé lors de situations semblables dans les DOM ou les TOM. Plus généralement, quelles mesures il compte prendre pour que les gens des tribus aient des terres cultivables suffisantes ailleurs que dans les zones inondables.

## Texte de la réponse

Reponse. - En quatre mois la Nouvelle-Calédonie a été touchée par trois cyclones. L'évaluation des dommages après travaux des commissions communales présidées par les chefs de subdivisions a été achevée pour les cyclones Delilah et Harry et le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a sollicité l'intervention du fonds interministeriel de secours aux victimes des calamités publiques. Les dommages concernent principalement des personnes aux très faibles revenus qui ont perdu une partie de leurs biens en particulier dans le domaine des cultures vivrières. Le comité interministeriel du fonds de secours, réuni le 3 juillet 1989, a décidé l'attribution d'une dotation globale correspondant à 15 p 100 de l'évaluation des dommages. L'aide de l'Etat ainsi accordée sera essentiellement apportée à des familles ayant des revenus très modestes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Brunhes Jacques](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11997

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 avril 1989, page 1856